

5 novembre 2011

Cette Assemblée Générale me donne l'occasion de réaffirmer que l'AFEL n'est plus ce qu'elle a été et ne peut plus l'être. Je sens poindre chez les plus anciennes un sentiment de nostalgie au souvenir de grands moments de rencontre à la découverte d'horizons ou de milieux nouveaux, voire rares, organisés pour une majorité d'adhérentes.

L'heure n'est plus à ce type de rassemblement : les besoins des nouvelles élues sont différents et leurs disponibilités réduites. Le mandat des élu-es s'est considérablement alourdi et de nombreuses femmes, plus jeunes, partagent une grande partie de leur temps entre leurs activités professionnelles et leurs obligations électives, elles ont par ailleurs à assurer leur vie familiale et méritent des temps de loisirs.

Cette année marque un net virage vers d'autres orientations, tout aussi essentielles.

La place de la femme dans la société a considérablement évolué. Lors de la remise des trophées de la Marianne de la parité, ce 12 octobre, je soulignais leur intégration et leur place active dans la société :

Les femmes représentent 51% de la population française, 52% de l'électorat, 53% des inscrits sur les listes électorales.

Les filles représentent plus de 56% des effectifs universitaires et 42% des effectifs de classes préparatoires aux grandes écoles.

Les femmes représentent plus de 47% de la population active et aujourd'hui 37% des cadres et professions intellectuelles supérieures. Elles participent activement au marché du travail et à la création de notre richesse nationale, elles contribuent au développement de notre économie de services. On vante leurs qualités de gouvernance, leur efficacité, leur pragmatisme, leur créativité, leur militantisme au sein des associations.

Cependant le statut de la femme en politique est en péril, nos institutions peinent à s'adapter à la formidable révolution de la condition féminine de ces dernières années. Nous devons réagir.

L'Observatoire de la Parité évalue régulièrement, au fil des lois et des élections, les lents progrès de la parité. Le constat est consternant.

La culture misogyne s'exprime avec force et régularité pour empêcher les femmes de prendre toute leur place dans les assemblées d'élus. Encore trop souvent, rien ne leur est épargné : discrédit sur leurs paroles, mise en doute de leurs compétences, dérives libertines, abus de pouvoir, violences de toute nature, pression sur celles, trop peu nombreuses qui accèdent à des postes de décision.

Et les résultats sont affligeants en terme de représentativité.

QUELQUES CHIFFRES

Le Parlement

- A l'Assemblée Nationale : 18,60% de femmes
- Au Sénat : 21,80% de femmes en 2011, 21,90% en 2008
(49 élues pour 52 sortantes)
Dans la Loire : 0 députée / 7 – 1 sénatrice / 4

Les Conseils Généraux

13,10% de femmes

Dans la Loire : 6 femmes / 40 soit 15 % – 1 VP /12

Les Conseils municipaux

35% de femmes

Dans les communes de plus de 3500 habitants : 48,50% de F dont 9,60 de maires

Dans les communes de moins de 3500 habitants : 32,20% de F dont 14,2% de F maires

Dans la Loire en 2008 :

1952 femmes sur 5169 élus municipaux

soit 37,7% de Conseillères municipales,

45 femmes maires, soit 13,70%

Les intercommunalités

28%de femmes dans les conseils intercommunautaires

13% dans les exécutifs

Dans la Loire : 1 seule femme Présidente

Les Conseils Régionaux

Parité mais 1 seule femme Présidente

Dans la Loire : 20 membres - 50 % de femmes

Malgré certaines avancées, on constate des détournements et des reculs (Ex. : réforme territoriale et mode de scrutin pour l'élection des conseillers territoriaux.).

Cependant, au grand dam de certains, la démocratie paritaire est bien vivante dans les municipalités de taille moyenne (cf. : remise des trophées de la Marianne de la Parité).

La parité est incontournable dans une démocratie et nous avons à combattre la misogynie qui veut exclure les femmes des responsabilités et des décisions concernant la vie de tous. Il est nécessaire de développer une culture de la parité dans tous les domaines de la vie en société où se pratique l'exclusion (fonction publique, entreprises, médias, recherche, art, culture, sport, etc.)

Notre appartenance au réseau Elles Aussi donne du poids à leurs démarches, du sens à nos actions. De cette convergence, nous espérons une avancée significative, en focalisant plus particulièrement nos pressions sur le domaine politique.

Chaque élection est l'occasion d'interroger les candidats sur leurs intentions.

Par exemple :

- Élection sénatoriale
Extension du scrutin de listes paritaires aux élections municipales
Recul, voire interdiction, du cumul des mandats
Adoption de modes de scrutin plus respectueux de la parité

- Élection présidentielle
La parité au plus niveau de la gouvernance
Les modes de scrutin aux différents niveaux
La réduction du cumul des mandats
L'exigence de parité aux partis politiques
Le statut de l'élu-e
Etc.

Chaque femme, chaque femme élue, chacune d'entre vous porte en elle ses convictions, témoigne de son engagement au quotidien, révèle assez de qualités intrinsèques pour s'ouvrir généreusement aux autres et s'enrichir de son altruisme.

Le mandat qui nous est confié confirme notre légitimité, il nous oblige à développer visiblement cette attitude auprès de nos concitoyens. Certaine que vous ne manquez pas à ce devoir et assurée de vos ambitions en faveur de l'AFEL, il m'a semblé essentiel de s'engager aujourd'hui dans le réseau de Elles Aussi afin d'affermir le socle de notre association et renforcer le réseau. Ensemble, nous œuvrons dans la même direction, à la recherche de stratégies d'intégration paritaire pour donner aux femmes élues la reconnaissance légitime de leurs droits et toute leur place au sein des assemblées représentatives.

Pour mémoire, nous demandons :

- La réforme des modes de scrutin qui permettrait de garantir la parité au Sénat et à

l'Assemblée Nationale

- La stricte alternance paritaire dans tous les scrutins de liste
- La réforme des scrutins majoritaires pour donner un choix réel aux électeurs entre

Hommes et Femmes

- La révision du projet instituant des listes paritaires pour les communes de 500 à 3500 habitants.

- La réglementation du cumul des mandats, notamment l'imposition par la loi du mandat unique des parlementaires

Mesdames, si vous le voulez bien, c'est cette orientation que je vous demande d'approuver.

Andrée CHAIZE
Présidente